ACADEMIE D'AMIENS
Cité scolaire Lycée des Métiers
LP Charles de BOVELLES - LGT Jean CALVIN
Rue Jean MOULIN
BP 10152
60 400 NOYON

Standard : 03.44.93.47.00
Portable de garde (18h-7h30) : 06.32.23.29.52
Mail : 0600041u@ac-amiens.fr

Site internet : http://bovelles.lyc.ac-amiens.fr/

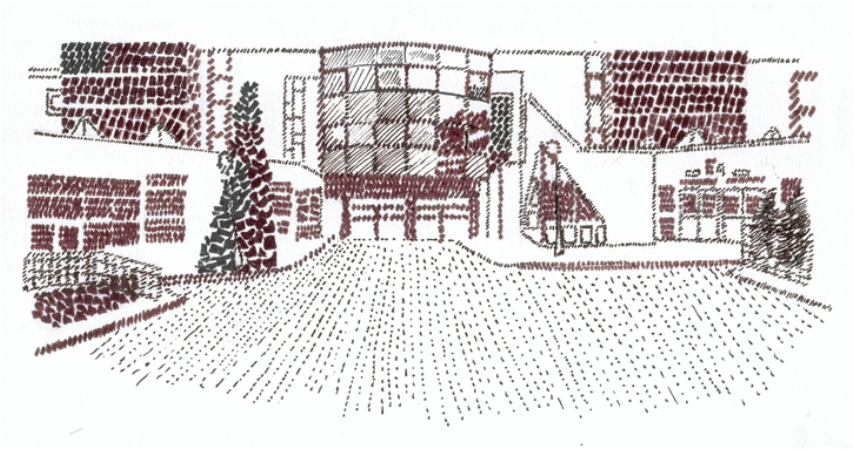

INTERNAT
Règles, horaires & informations pratiques

INTERNAT, règles horaires et informations pratiques

L'internat de la Cité scolaire a vocation à favoriser l'accès des élèves aux enseignements spécifiques que proposent le Lycée Professionnel Charles de Bovelles et le Lycée d'enseignement Général et Technologique Jean Calvin.
Il permet aux élèves de ces établissements de vivre leur scolarité dans des conditions propices au travail scolaire sans la contrainte des transports.
Les valeurs qui fondent notre action sont : le respect, la bienveillance, l'autonomie, la réussite.

Projet d'internat

Le projet d'internat s'intègre dans le projet global de l'établissement.
Les axes développés sont :

- Favoriser la réussite scolaire des élèves
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement personnel
- Participer à l'axe "ouverture culturelle" de l'établissement
- Accentuer le sentiment d'appartenance à une entité collective

Le développement de ces axes se fait par le biais d'actions spécifiques.
Le projet éducatif de l'internat vise à responsabiliser les élèves et les rendre autonome en les faisant adhérer aux agréments et contraintes de la vie en collectivité. Il s'appuie sur une organisation structurée, adaptée à des lycéens, garante du bien-être de tous.
Au sein de cette organisation, chacun peut prendre des responsabilités et s'impliquer dans l'animation de la vie collective.

Conditions d'admission

L'admission à l'internat est une facilité qui est offerte aux élèves par le Chef d'Etablissement en raison de l'éloignement de leur domicile, de difficulté de transport ou lorsque leur situation personnelle le justifie.
L'inscription en qualité d'interne vaut engagement ferme pour l'année scolaire et ne pourrait être annulée que pour des raisons dûment motivées.

Règles partagées pour le bon fonctionnement de l'internat

Tout manquement aux règles de bon comportement à l'internat peut faire l'objet d'une punition scolaire ou d'une sanction disciplinaire conforme au règlement intérieur de l'établissement.
Il est interdit de faire entrer des personnes étrangères à l'internat.
Le représentant légal de chaque interne s'engage à venir récupérer son enfant en cas d'urgence (problème de santé, fermeture imprévisible de l'internat…) dans les plus brefs délais. I e représentant légal doit désigner une personne à contacter en cas d'impossibilité de venir le récupérer,

Organisation de la vie quotidienne à l'internat

La **bagagerie** est ouverte selon les horaires spécifiques affichés.

Les élèves n'ont pas accès à l'internat en dehors des horaires pré- établis.
Présence obligatoire à l'internat à 18h00 (pointage), pour le dîner et pour le petit-déjeuner au restaurant scolaire.
Les déplacements des élèves sont organisés par les assistants d'éducation, sous la responsabilité du personnel de service de garde.

Trousseau nécessaire

Chaque élève doit se munir d'un couchage complet pour un lit de 90 cm de large :

- Couette
- Housse de couette
- Oreiller
- Taie d'oreiller
- Drap housse ou drap de dessous
- Alaise ou housse de protection du matelas
- Cadenas avec 2 clefs

Sont fournis par l'établissement : couvertures de survie, traversin, taie de traversin et lampe de chevet

Le **linge de nuit** (drap housse, housse de couette, taie d'oreiller) doit être changé et lavé toutes les deux semaines (à la charge de la famille).
Chaque élève doit apporter le lundi, pour la semaine, son nécessaire, linge de toilette et ses vêtements de rechange. Il est conseillé de marquer ces effets au nom de l'élève.

Organisation pratique

Un **cadenas à clefs** est nécessaire pour sécuriser l'armoire.
Les élèves sont responsables de leurs affaires qu'ils doivent ranger dans leur armoire ou leur casier fermé à clef. Il leur est déconseillé d'apporter à l'internat des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. **L'établissement ne peut être tenu responsable des vols.**

Les élèves doivent garder leur **chambre propre et bien rangée** (faire leur lit le matin, ouvrir les rideaux, aérer la pièce) et respecter les dispositions indispensables aux bonnes conditions de travail du personnel d'entretien.

Les ouvertures de fenêtre ne doivent se faire qu'en oscillo-battant.

Chaque élève est **responsable du mobilier mis à sa disposition** ; un état des lieux est effectué avec l'élève à l'entrée dans les lieux et à la fin de l'année scolaire. Les dégradations éventuelles font l'objet d'une facturation adressée à la famille.

L'utilisation de cafetière électrique, de bouilloire, de réchaud, de radiateur d'appoint, de ventilateur et autres appareils électriques est interdite dans l'internat.
Pour des raisons de sécurité, les internes doivent débrancher tous les appareils (fer à lisser, chargeur etc…) et ne pas utiliser de rallonges.

En cas de consommation de **friandises,** le ramassage des détritus reste à la charge des élèves.

L'utilisation des **appareils multimédias** (téléphone portable, tablettes, ordinateurs etc…) **est strictement interdite** dans les locaux de l'internat pendant les temps d'études, qu'ils soient effectués en chambre ou en salle, ainsi qu'à partir de 21h45 et jusqu'au lendemain matin 6h30.

L'usage manuel modéré du téléphone portable (SMS) est admis pendant le temps de repas en dehors des chaines de distribution et de retour des plateaux. En revanche, appels téléphoniques, jeux, musique et écouteurs sont **strictement interdits.**

- **Régime des sorties**

Les internes doivent être présents au lycée de la première heure de cours jusqu'à la dernière heure de cours de la semaine selon leur emploi du temps et selon l'autorisation de sortie dûment remplie par leurs responsables légaux sur le dossier d'inscription (sauf le mercredi : activités au foyer)
Une absence pour motif non valable pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou de retard de l'élève interne, la famille est tenue de :
- Prévenir dans la journée le CPE référent de la classe
- Prévenir le Bureau Vie Scolaire des CPE coordonnatrices de l'internat
- Si l'absence est connue après 18h, prévenir le responsable de service de garde au 06.32.23.29.52 (portable de garde)
- Fournir à son retour un justificatif signé du responsable légal

En cas de manquement au règlement intérieur, l'Administration avise la famille dans les meilleurs délais et se réserve la possibilité par ailleurs de sanctionner l'élève interne.

La sortie des internes est libre dans les cas suivants :
- Le mercredi après-midi de 12H à 18H pour tous les internes *(sauf demande contraire rédigée des responsable légaux). Un document spécifique est donné à l'inscription dans ce sens.*
- Les élèves sont libres de quitter l'établissement dès la fin de leurs cours le vendredi, sans aucune formalité

Sur demande écrite des responsables légaux et justificatifs d'inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique, l'élève peut bénéficier d'un régime aménagé. De même, il peut être demandé une dérogation
Les repas et nuits manqués ne sont pas cependant pas défalqués du montant forfaitaire de la facturation, en dehors des PFMP qui sont déjà décomptées à l'année.

- **Horaires hebdomadaires :**

Dans la journée les internes observent les mêmes horaires que les externes ou demi-pensionnaires.
L'accès à l'internat est possible à partir de 17h tous les jours sauf le mercredi où il est possible à partir de 13h.

Soirée-type (sous réserve de modification telles que : activité sportive ou culturelle, sortie…

A partir de 17h : accueil des internes au foyer de l'internat

18h : prise en charge par l'assistant d'éducation de service
Ouverture des chambres, pointage des élèves par l'assistant d'éducation
Signalement au personnel de service de garde de toute anomalie et/ou absence imprévue.

18h à 18h40 : accueil des élèves
Installation dans les chambres
Transition sous réserve de l'accord de l'assistant d'éducation (douche, repos dans les chambres…), organisation personnelle
- Lundi : installation des affaires dans les endroits prévus à cet effet (bureau, armoire, pas de valise sur les lits)
- Jeudi : préparation des valises

18h45–19h30 : Repas
Tous les internes doivent obligatoirement se munir de leur badge Génération Haut de France

19h30 – 19h55 : Retour dans les chambres et préparation à la mise au travail
(Douche, repos en chambre, hygiène personnelle)

20h – 21h : Etude obligatoire (sauf le mercredi : activités au foyer)
L'étude se fait en chambre assis au bureau (sauf indications contraires) ou dans l'une des salles de travail (étage foyer) selon planning établi, Un étage descend, un ou deux enseignants et un assistant d'éducation aident aux devoirs.
Les téléphones ne sont pas admis pendant l'heure d'étude. Usage exclusivement pédagogique des ordinateurs.
Lorsque les élèves n'ont aucun travail à effectuer en particulier, lecture obligatoire d'un livre ou d'un magazine. Une base de travail en lien avec la formation des élèves est également disponible en salle d'étude.
Un suivi du travail de chacun est effectué par les assistants d'éducation.
Les élèves ne sont pas autorisés à se déplacer sans l'aval de l'assistant d'éducation.

A l'étage du foyer selon planning :
Accès aux salles de travail, à l'espace informatique (utilisation dans le respect du règlement intérieur).

21h – 21h40 : Temps libre à l'étage
Moment de détente calme dans leurs chambres pour les élèves, déplacements exceptionnels autorisés pour l'accès aux sanitaires (douches…).

21h40 – 22h : Retour dans les chambres
Préparation au coucher.

22h : Extinction des feux
Les plafonniers, les appareils multimédias personnels (téléphones, ordinateurs, tablettes, radio...) doivent être éteints.
Aucun mouvement des élèves n'est autorisé entre 22h et 6h30 du matin (sauf aval de l'assistant d'éducation).

6h30 – 7h10 : Lever et préparation des élèves
Vérification des chambres (lits faits, pas de détritus, aucun désordre ne doit être constaté)

Le petit-déjeuner est servi à partir de **07h20**.
Le départ au réfectoire s'effectue à 7h15 avec l'ensemble des élèves de l'étage, après vérification de l'état des chambres par l'assistant d'éducation. Présence obligatoire au réfectoire jusqu'à 7h40, et jusqu'à 7h50 pour les élèves interdits de sortie.

Temps de détente & organisation spécifique du mercredi après-midi :

Les lycéens sont autonomes et libres de leurs activités jusqu'à 18h, sauf ceux n'ayant pas l'autorisation de sortie.

Ils ont la possibilité de participer aux activités qui peuvent avoir lieu en dehors des cours :
- De la Maison Des Lycéens
- De tout autre club,
- Ainsi qu'aux divers entraînements sportifs dans le cadre de l'A.S, UNSS
- D'activités péri-éducatives

Le mercredi ou éventuellement un soir :

L'internat est ouvert à partir de 13h. Les élèves ont accès jusque 14h à leurs chambres, sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
Des activités peuvent être ponctuellement proposées (sortie, animation…)
Le foyer des internes est ouvert à partir de 14h.
La Maison Des Lycéens est ouverte selon le planning affiché.
Un goûter est servi à 15h45 (au service restauration).

Santé :

L'établissement dispose d'un service infirmerie accessible aux élèves de 8h à 18h et de 21h à 7h pour les élèves internes uniquement en cas de nécessité.
Entre 18h et 21h, les élèves sont pris en charge par le personnel de garde.
Tout élève souffrant doit se signaler à l'assistant d'éducation. En aucun cas il ne doit quitter l'internat de sa propre initiative.
Si une consultation médicale est nécessaire, les frais engagés sont à la charge des familles.
Si son état paraît préoccupant l'élève sera conduit par véhicule spécialisé à l'hôpital le plus proche. **Dans ce cas, les parents devront impérativement se rendre à l'hôpital pour signer le bon de sortie de l'hôpital et récupérer leur enfant.**

Aucun interne ne peut conserver de médicaments sur lui ; les médicaments doivent être remis à l'infirmière du lycée avec l'ordonnance du médecin ou sa photocopie et administrés sous contrôle. Les heures des soins quotidiens aux internes leurs seront communiquées en début d'année scolaire.

Tout élève présent à l'internat en état manifeste ou suspecté d'ébriété ou sous l'influence manifeste ou suspectée de produits stupéfiants ou faisant preuve d'un comportement dangereux est remis sans délai à ses représentants légaux ou la personne désignée par ces mêmes représentants.

COMPORTEMENT ET SECURITE

Les élèves doivent adopter un comportement correct tant en ce qui concerne le langage que l'attitude.
Chacun se doit d'adopter en tout lieu et en toute occasion une tenue décente. Et par souci de correction les couvre-chefs sont interdits.
Dès l'entrée dans l'internat, les élèves doivent se garder de toute marque ostentatoire, vestimentaire ou autre, tendant à promouvoir une croyance religieuse. Le respect de la liberté de conscience d'autrui appelle l'élève à adopter une réserve personnelle dans sa tenue comme dans ses propos.

Ils doivent respecter les personnes, aucun comportement dangereux ne sera admis même sous prétexte de plaisanterie (brimades, bizutage…)

Ils doivent respecter les biens qui leur sont confiés. Leur perte ou leur dégradation entraîne la réparation financière, par la famille, du préjudice subi par la cité scolaire.

Il est recommandé aux internes de ne pas détenir de sommes d'argent trop importantes ni d'objet de valeur. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

Ils ne doivent en rien faciliter l'entrée de personnes étrangères à l'internat.
Chaque élève possède une carte Hauts de France qu'il doit pouvoir présenter à tout membre du personnel qui lui en fait la demande.

L'introduction, la détention et la consommation d'alcool, de boissons énergisantes, de produits toxiques et illicites ou d'objets dangereux est formellement interdite (tabac, alcool, stupéfiant, armes etc…)
Tout interne en état d'ébriété sera remis à la famille et risque l'exclusion définitive. Concernant les produits illicites, les risques encourus sont identiques mais ils feront de plus l'objet d'un signalement.

Les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs, il est demandé à chacun de veiller au respect de ces consignes. Les différents dispositifs de lutte contre l'incendie ne doivent être actionnés qu'en cas de danger réel. Les utiliser par « jeu » représente un danger immédiat et futur.

L'internat, lieu de vie, exige de chacun le respect de l'autre et des règles élémentaires de courtoisie, et de bonne tenue, afin de maintenir un cadre agréable et un climat favorable au travail.
Tout manquement à ces exigences pourra être sanctionné et pourra remettre en cause l'inscription à l'internat.

Le Proviseur

Hygiène savoir vivre et vivre ensemble

REGLES D'OR

Respecter :

- Ses camarades ; avoir une tenue correcte
- Les assistants d'éducation
- Les agents de service

Ne rien oublier : on ne remonte pas dans les chambres (cartes, matériels, vêtements, clés…).
Les internes sont responsables de leurs affaires : éviter de ramener des objets de valeurs
Ne pas passer de chambre en chambre (sauf autorisation exceptionnelle de l'assistant d'éducation).
Recommandation : Circuler avec des chaussons antidérapants.

HYGIENE

Avant les repas, se laver les mains (désinfectant disponible à l'intérieur de la cantine)

Dans les poubelles mises à disposition : mettre les serviettes hygiéniques ou tampons

ECO-LABEL

Ne pas utiliser de déodorant en spray

INFIRMERIE

Avant 18h : régler les problèmes de petits bobos, traitements…
L'infirmière n'est appelée qu'à partir de 21 h et uniquement si urgence

CHAMBRES

Ne pas mettre sa valise/sac sur le lit, ni ses chaussures.

Chaque matin : ranger ses affaires, le dessus du bureau, ne rien laisser au sol, faire son lit, ouvrir les fenêtres

Penser à **changer les draps tous les 15 jours** et systématiquement à chaque départ en vacances.

Les **couvertures de survie** doivent être pliées au-dessus des armoires ou sur les bureaux (prêtes à être utilisées) et donc pas rangées pas dans les armoires. Elles ne doivent pas être déplacées sauf en cas d'urgence.

Ne rien laisser branché.

Vider les armoires et les laisser ouvertes à chaque absence prolongée (stages, vacances…)

SALLE D'EAU

Passer la raclette, rincer sa douche + lavabo

Tirer la chasse d'eau après chaque passage

Ne pas laisser de serviettes hygiéniques ou de tampons dans les douches (poubelles).